

CANNABIS THÉRAPEUTIQUE ET CONDUITE D'UN VÉHICULE

Par Profil supprimé Postée le 28/10/2019 18:53

Bonjour,

Je pensais que la loi était claire: Interdiction formelle de conduire en ayant fumé sur 1 joint dans les 72h avant de prendre le volant.

Donc cannabis thérapeutique ou non je comprends qu'il est strictement interdit de prendre le volant quelque soit le motif qui a induit la consommation du pétard.

1/Y a t il une avancée législative récente à ce sujet? (Je ne crois pas que l'expérimentation bientôt mise en place concerne la conduite)

2/Quels textes ou rapports seraient en faveur de la conduite entre 10h et 72h après avoir consommé du cannabis?

3/Où trouver un médecin prescripteur? (Toutes régions confondues)

Par avance merci de vos réponses.

Mathilde

Mise en ligne le 31/10/2019

Bonjour,

Il n'y a pour le moment pas de changement au niveau législatif concernant la consommation de cannabis et la conduite automobile. C'est-à-dire que la conduite sous stupéfiants est interdite. Vous trouverez un article en fin de réponse en lien avec le sujet.

Par ailleurs, et c'est un autre sujet effectivement, une expérimentation de prescription de cannabis thérapeutique devrait être mise en place prochainement et elle devrait concerner des patients traités pour des douleurs liées au cancer ou à la sclérose en plaques ou aux patients souffrant de douleurs chroniques et dont les autres traitements se sont avérés inefficaces. Ce produit ne sera pas donné en première intention.

Pour information, le délai de détection du THC dans l'organisme dépend du mode de consommation et de la fréquence d'usage notamment. Lorsque le cannabis est ingéré, la durée des effets est plus longue (4 à 6 heures) que lorsqu'il est fumé (2 à 4 heures). Pour un fumeur occasionnel (jusqu'à un joint par semaine), le THC est détectable dans la salive durant 6 à 8 heures après la consommation, en revanche pour un fumeur régulier (plus d'un joint par semaine), il l'est pendant 24 heures voire 8 jours. Nous vous joignons le tableau des durées de positivité ci-dessous.

Enfin, pour le moment, le cannabis thérapeutique n'est pas encore mis sur le marché en France, c'est un projet de loi. Nous ne connaissons donc pas de médecins prescripteurs.

Nous espérons avoir répondu à vos questions.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité
- Dossier dépistage : le dépistage sur la route